# Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers / Couverture de couleur	Coloured pages / Pages de couleur
Covers damaged / Couverture endommagée	Pages damaged / Pages endommagées
Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée	Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
Cover title missing / Le titre de couverture manque	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
Coloured maps /	Pages detached / Pages détachées
Cartes géographiques en couleur	Showthrough / Transparence
Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur  Bound with other material /	Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
Relié avec d'autres documents  Only edition available / Seule édition disponible	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une
Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.	restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
Additional comments / Commentaires supplémentaires:	

# JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTERAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

125.-6a. ANNIE

"Le trone chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne set ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s.6a.

THURFAU DL REDACTION, ? Rue Ste Femille, No. 14.5

Québec, LUNDI, 19 Février 1849.

Rue Ste. Famille, No. 14

# PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DEBATS.

Seance du 24 Janvier.

### Réponse au discours du tronc. [Suite.]

M: Gauchon,-M. l'orateur, je n'aurais cortainement pas parlé ce soir, sans les réflexions de l'hon. député de Lothinière, aur la question importante de la réforme electorale, question que la chambre n'a pas à discuter aujourd'nui et qui exige une discussion à part et plus etenduc. Je n'aus rais pas parie, parce que je sens qu'on a discuté sur tous les sujets possibles sans but aucun, et qu'après trois jours de débats, il est temps que nous nous occupions des intérêts et des besoins réels du pays, [très,

M. Mais l'hon, député de Lothinière vient de faire une assertion que je ne puis ne pas relever. Pour appuyer cette ussertion, il vient de lire la résolution sur laquelle est appuyé le programme du " comité constitutionnel de la réforme et du progrès de Québec. " Et que dit cette résolurion? Elle dit uniquement, comme la chambre a pu s'en convainere en l'entendant lire, que la répartition actuelle de la représentation n'est pas susfliante pour la population, et qu'il taut l'augmenter. D'ailleurs, c'est mot pour mot, le préambule du hill de M. Aylwin, dont le dispositif élevait le nombre des représentants de 84 à 150, dont 75 pour le Bas-Canada. On se convainera de cette venté en confrontant le texte de la résolution avec le préambu-

le du bill, [c'est vrai].

Encore une fois, je me réserve à discu-ter p einement cette question importante, lorsqu'elle viendra en son temps, devant la chambre.

D'ailleurs la chambre n'est pas appelee a voter le principe du bill de la réforme parlementaire, muis uniquement à reconnaître on à nier la necessité de législater sur un pareil sajet. Le discours du trône parle du besoin d'augmenter le chissre de la représentation, sans mentionner le mode de repartition. Quand donc on serait ministère. Il cût dû garder le silence sur pour le représentation basee sur la popupour le représentation basee sur la population, ce ne serant pas se compromettre que de déclarer d'une manière générale, qu'il convient d'augmenter la représenta-

tion du pays. [Tres-bien].
Maimenant, tandis que je suis debout. je répondrai à l'hon, deputé de St. Maurice, pour réclamer contre toutes les calombies et toutes les injures qu'il a lancées contre tous les hommes publics du pays, [Très-bien]. Fidèle à ses habitudes d'antrefois, il n'accueille que par le dénigreproceeds a l'injure par des progressions ceux qui ont une pa descendantes : c'est le propre de son talent. Il vous dira donc, si vous avez en le malheur de provoquer sa colère, que il au sein de la patrie, vous êtes " vil, bas et mercantile. " Pour Qui ne connaît pas lui être marchand, c'est être plus bas que

Le temps est passé où il commandait en dominateur et en tyran. Autrefois, il ecrasast, il refoulait vers l'oubli tous ceux qui s'elevaient par leur mérite et dont la gloire pouvait jeter de l'ombre sur le colosse. Aujourd'hui, les hommes publics ne sont plus ses esclaves, et pour ma part, tont jeune que je suis, je téclame, avec energie, toute l'indépendance de mes opinions et la libre expression de ma pensée. (Trés-bien.)

Il m'a attaqué jeudi de la manière la plus inconvenante et la plus personnelle, cttoute la presse qui défend, avec moi comme journaliste, la cause du pays a été Pobjet de sa home et des plus injurieuses usinuations. Le suis fier d'être appelé a revendiquer icules droits de la presse et à defendre ceux qui n'ont pas une voix dans l'enceinte legislative. La colère et la haine de l'hon. député sont un baume pour

(Très bien). Il faut donc lui pardonner, cet engin dont la puissance lui fait peur et apprehations). l'irrite, il fan entendre en ce rompant un bruit rauque et saccade, (très-bien)!

Il nous a dit qu'il respectait toutes les opinions, car il avait en en France ses meilleurs amis dans les opinions les plus extremes. Je n'en doute mullement, et il est probable qu'il serà allé frapper à là porte de M. Proudhon. Mais il ya cette pas su bien combiner toutes les parties de différence entre lui et M. Proudhon, c'est son calcul infernal? et n'est-ce pas ce différence entre lui et M. Froudhon, c'est que lui ne croie probablem nt pas que la propriété soit un vol! (on ri).

Le grand ponvoir, la grande force de l'hon, député de St. Maurice, est la force de démolissement! D'édification l'Jamais. (Très-bien). Il nous a répété à sabete contre l'acte d'Union de que nous savions tous et ce que sait le pays tout entier. Qui ignore et qui nie que l'acte d'Union ait été enfante dans l'iniquité ! Mais en est-il moins vrai que l'iniquité a été in-complète, et que ce qu'elle voulait anéantir elle lui a doune de la force et de la durabilité ? Anjourd'hui le gouvernement est le produit de la volonté populaire, c'est le peuple se gouvernant lui même, le peuple fesant ou défesant à son gre les gouvernements. Avec de parcils éléments de force et d'action l'on comprend que la chambre, pour la législation et l'administration, la chambre ne peut plus être comme autrefois, une simple societé de discussion. (Tres-bien).

L'hon, député nous a dit qu'il n'était descendu a Québec qu'a la suite de biendes instances et de bien des sollicitations. Savez-vous d'où lui sont venues ces instances et ces sollicitations? Du Dr. Bar- des injustices passees, sans calcul pour dy! (On rit). Il était descendu à Qué- l'avenir, sans s'occuper des resultats désas-hec pour jeter le poids de son influence treux que peuvent amener a leur suite ses dans l'urne électorale. Il voulait faire de l'agitation à tout prix, il voulait, et un mot, taire l'élection de Quebec à l'encontre du Comme il n'etait pas appelé par les citoyens de Québec, les citoyens de Québec l'allèrent pas au devant de lui ; ils comprenaient trop l'inconvenance de sa démarche, à l'approche d'une élection, pour se compromettre au point de lui-faire visite lorsque cet acte tout de cordialité et d'hos-pitalité, il l'eût pu l'interpréter comme une apprebation de sa conduite. Cette position était humiliante, si on la compare aux ovations du passé. (Econtez). Dans ment et l'invective tous ceux qui ont le toute autre circonstance, tout ce qu'il y a courage de no pas penser comme lui. II de citoyens respectables dans Québec, tons seraient fait un devoir d'aller saluer un ancien ami et un compatriote revenu de l'ex-

Qui ne connaît pas les intrigues du petit comité de l'hôtel d'Albion, qui ne sait pas que des résolutions y furent rédigées cous les yeux de l'hon, député de St.-Maurice, et dans le but avoué de créer des embarras à l'administration, malgré ses protestations du comraire dans le temps. Mais il tallut consentir à des modifications essemtielles et profondes. L'hon, député avan déclaré soleanellement qu'on ne pouvait sauver le pays que par le rappel de l'acte d'Union. Et cependant, cet homme aux profondes convictions, renonce à son idec chérie, à son principe pour accepter le pro-gramme de ceux qui l'ont appelé. " Moi, suis, da-il, d'opinion que le rappet de Union seul peut nous sanver; mais vons le voulez, je me soumets. " N'avait-il pas qu'un but, et pour l'atteindre n'a-t-il pas pronvé qu'il pouvait tout faire même manquer au respect qu'il se devait à lui-même et aux règles les plus ordinaires de la convenance. (Très-bien).

Attendez ! l'hon, député de Saint Maumoi, une indicible jouissance, elles me rice nons a parlé de son arrivée à Québec; font du bien, et suffisent pour me payer mais il ne nous a pas pare de son depart, du dur travail que je me suis imposé, il ne nous a pas dit qu'il était reparti de (Très bien.) Quadqu'humble que soit ma Québec, musique en tête et tambour but-

valeur le Journal et les autres seuilles qui de lui. Une compagnie de pompier, sur ne partagent pas ses opinions; s'il ne se organisée et celle-ci le conquisit au vaissentait briser par le martelage incessant de seau. Malgre le zèle et l'activité de ses la presse, si les coups terribles qu'elle du amis, on ne put réunir plus de ving-trois porte n'allaient pas jusqu'a son ême tra- personnes pour lu taire queue. Ce fut donc vaillée par l'orgueil et par l'ambition, il au son du tambour que l'hon. député de eut gardé le silence a son égard, et l'atta-St. Maurice sortet de la ville de Québec. querait avec moins de fureur aujourd'hui. Le tambour est souvent l'instrument de la victoire; mais il est'quelquelois aussi l'inssi, subissant les terribles tiraillements de trument de la faite et de la houte ( rires et

L'hon, membre ne cesse de nous répéter que l'union est une injustice, que c'est conduire le peuple du Bas-Canada à se une œuvre enfantée dans le noir, dans un suicider. (Très bieu). but de destruction et.d'anéantissement. Ce n'est rien de neuf pour fa chambre et pour le pays. Mais l'auvre d'iniquité h'a-t-elle pas été brisée, parceque le tyran n'avait mome acte d'antion qui a place une influence française dans les conseils du souverain? Si des Canadiens-français, ne voulant pas accepter l'expérience du passe, s'étaient obstinément refusés à prendre part au gouvernement, ou seraient anjourd'hai nos compatriotes ! Dans' l'isolement et l'abais-

ement, (Tres-bi**c**a). Je sais partaitement bien que l'acte d'union, nialgré qu'il fasse, ne sourait être rappelé, et an lieu de driger les forces rives du pays vers un but utile, il s'efforce d'entrainer l'opinion vers le système d'opposition à outrance d'autrefois. C'est sa politique du " tout ou rien " qui a con luit à la désolation, à l'exitet à la mort. Cette politique, nos hommes públics ne l'ont pas suivie depuis 1840, et en procédant lentement et prudemment ils ont reussi à déchirer une à une les clauses odieuses de l'u-nion, [très-bien]. La violence a produit la destruction, la modération a réédifié et nous a donné le pouvoir, (c'est vrai).

L'hon, député de St. Maurice sait parfaitement bien que le rappel de l'acte d'union n'est pas possible, mais en flattant les préjugés par la peinture des souffiances et démarches impaddentes et monsidérées, il croit avoir trouvé e moyen de remonter vers sa position d'autrefois. Il se trompe amèrement. Le peuple ne le suivra plus dans cette voie de desastres ou son chef vent le conduire une seconde fois pour repaitre son égoïsme et son ambition, (très-

Si le pays ne peut pas vivre sans le rappel de l'union, si son salut n'est qu'à ce prix, suivant l'honorable député de St. Maurice, pourquoi à l'assemblée de Quebec a-t-il fait fléchir sa conscience et ses profondes convictions ! [Econtez], Pourquoi a-t-il abandonne le rappel de l'acte d'union pour la représentation basée sur la population ? Pourquoi admetue par cet Tenure. 2e lecture, lundi. acte de sa part la constitutionnalité, la rai rionalité et la validité de l'union ( Pourquoi ? Parce que ses auditeurs le vouinient ainsi et que, pour cet homine aux convictions si tenaces et si profondes, obéir à la voix de celui qui le flatte et l'encense, l'est être consistent ; parce que mettre des miséricorde pour la Régie de l'Hospice de entraves a la marche du gouvernement, à quelque prix que ce soit, même au sacrifice de ses opinions les plus accentuées et les plus énergiquement émises, c'est être invariable dans ses principes. [Très-bien!]

l'étendue du pays ne voulait pas de l'agitation du rappel de l'union; que le peuple ne voulalt pas demander ce qu'il ne pouvait pas obtenir; mais il voulait nuire à gislati l'administration, il voulait lui susciter des ships. obstacles. Tel était Pobjet avoué du petit comite de rédaction qui tenait ses séances tion. (Econtez.) Il savait très bien qu'à débats, la chambre s'ajourne à 6 heula première vue et avant une discussion serieuse de la reforme électorale, la grande majorite se prononcerait en faveur d'une réforme basée sur la population, il dit done; " Proposons la reforme électorale basée sur la population. Le gouvernement ne voudra, on ne pourra pas la donner; nous aurons atteint notre but qui est de lui créer des obstacles. (Ecoutez.) "

Mais ce serait insensé que de vouloir pour le Bas-Canada une représentation ment. 2e lecture, lundi. Position dans la journalisme, je l'aime et tant (hilarité). Ceux qui l'avaient invité et basée sur la population, et l'honorable de-apprécie, car cette position je la dois a dont je vous ai parlé il y a un instant, fin puté de St. Maurice qui s'appuyant sur la 1847.

me : concitovens. D'ailleurs si l'hon. dé- rent de prodigieux efforts pour obtenir à justice absolue, veut que la plus grande puté de St. Maurice avait jugé de nulle l'illustre voyageur une escorte qui fut digne somme de représentation appartienne à la plus grande somme de population, s'il pensait que le peuple du Bas-Canada est convameu qu'actuellement ou dans peu la ro-pulation du Haut-Canada aura dépassé la nôtre, oserait-il dire à un sent de nos colléges électoraux : 4 Je veux la représentation basee sur sur la population."? Non, il ne l'oserait pas, car, on le repousserait avec in lignation et avec mépris. (Non, Ce n'est donc que sur les préjugés qu'il a bati ses théories destructives, et ce n'est done, qu'en les flament qu'il espère

(A continuer.)

# Pariement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

### Affaires de Routine.

Lundi 12 février.

28 Pétitions présentées.

Pétititions lues et reçues. De A. Martineau et autres du comté de

Kamouraska demendant le rappel de la loi de l'éducation; et la contribution volontaire. De Messire Bourret et autres de Ste. Anne la Pocatière demandant une aide pour la continuation du chemin du gouverne-

De Messire Louis Poulin et autres de St.

imposées par le seigneur.

De certains habitants de St. Isidore, même comié, demandant une loi pour faciliter la commutation de tenure.

Des habitants de l'Ange Gardien et de St. Charles de Bellechasse, demandant l'adoption de mesures pour la répression de l'intempérance.

De Messire Payement et autres de Charlebeurg, pour empêcher l'octroi des licences d'auberges.

De Messire Lahaye pour l'incorporations des Cathechistes de St. Vinteur. De certains habitants de Québec, pour

obtenir les priviléges accordés au Sociétés de construction. M. Christic introduit un bill pour amen-

der l'acte pour faciliter la commutation de

Sur motion de M. Christic les comptes publies pour 1847 sont renvoyes à un comité spécial.

M. Jobin introduit un bill pour incorporer les Dames Religienses, les sœurs de la maternite de Montreal. 2e lecture

M. Lafontaine produit la correspondanre au sujet de la nomination de MM. Bé-Il s'appercevuit que le peuple dans toute dard et Aylwin. L'impression en est ordonnée sur motion de M. Christie.

Un message annonce que le Conseil Législatif a passé le Bill d'érection des Town-

La Chambre reprend la considération de l'affaire Vansittart Après de longs

# Mardi 13 février.

12 Pétitions sont présentées.

M. Dumas présente un bill pour permettre aux Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal d'acquérir des biens immeubles jusqu'à un montant déterminé en sus de ceux qu'elles possèdent actuelle-

M. Hincks présente le livre bleu pour

Chambre reprend la considération de l'affaire Vansittart. M. Notman propose qu'une adresse soit votée au gouverneur général, pour demander la destitution du dit M. Vansittart de l'office d'Inspecteur des licences pour le district de Brook.

M. Davignon, propose en amendement que le dit M. Vansittart soit confiné dans la prison commune du district pendant l'espace de 24 heures.

La chambre se divise sur cet amendement. Pour 10; contre 52.

M. Wilson propose en amendement à a motion principale, que le dit M. Vansittart soit destitué de toutes les places qu'il possède, celle d'inspecteur des Licences, exceptée. Cet amendement est négativé. et la motion de M. Notman est adoptées par 44 contre 31.

Un message annonce que le conseil Législatif a passé le bill pour amender la loi de auarantaine.

La chambre se forme en comité pour prondre en considération les résolutions de M. Lafontaine au sujet de l'indemnité.

M. Sherwood propose que la considéraion de ces résolutions solt remise à dix jours. Les débats commencent, et à 6 heures la chambre s'ajourne.

Principaux Ordres du jour fixés au

15 fév.

Isidore comté de Dorchester, demandant la remise des arrérages dus sur les terres la remise des arrérages dus sur les terres le do de la division de la divi ger des accusations contre functionnaire Publics M. Christie.

# NOTICES DE MOTION.

M. Christie. Les résolutions introduites par ce monsieur.

do

M. Chabet. Comité général pour rappeler les lois au sujet de la batese des églises etc.

do Do au sujet de l'acte reglant Pinportation de Phuile et du poisson.

poisson.
Bill pour régler le métier d'arrimeur, de pour amender l'acte d'un-

corporation de la cité de Qué-

Extraits des Journaux Apportés par la dernière mille.

-Un coup terrible vient de frapper les democrates Prussiens.L'avocat Steber un des principaux chefs de ce parti a été arrêté sous accusation d'avoir converti à son usage diverses sommes appartenant au trésor public, et qu'il avait sous la garde comme Magistrat de Swinemunde.

-La caisse de la municipalité de Paris cépronyé une soustraction de trois millions de francs, pendant la durée du gouvernement provisoire. Ces démocrates sont partout persuadés que le vol, c'est la propriété.

-Il paraît que les partisans des Bourbons n'ont jamais été aussi pleins de confiance qu'à l'époque actuelle. Ils parient ouvertement du retour de Henri V. comme d'une chose certaine. Les partisans de la branche aixée et ceux de la famille d'Orléans ont oublié leurs querelles et se son ; réunis en faveur de Henri V. On dit que M. Guizot est un des plus zèlés appuis de cette coalition en faveur d'une nouvelle restauration de la branche ainée de la maison de Bourbon.

-Les ministres de Louis Philippe, disent les journaux anglais, sont rentrés ca France, à l'exception de M. Guizot qui s'y rendra prochainement.

-Une loi doit être soumise à l'assemblée nationale française pour la suppression totale des clubs, en conséquence des

plaintes portées par la majorité des habitants des quartiers où se tiennent ces

-On prétend que quelques nuages, se sont élevés entre le président de la république et son cousin M. Pierre Bonaparte.

-Un journal annance que le prince de Canino a cerit a Louis Napoleon Bonaparte que si la France intervenant en faveur du Pape, il publicruit certains documents de nature à compromettre gravement le premier functionnaire de la republique une et indivisible.

La démocratie pacifique public un article sur les ennemis de la propriété, commencant par ces mote: " La propueté ma pas de plus dangereux ennemis que les propriétaires," et sinissant par ceux-ci; " Nous trouvons enfin que tous les propriétures qui veulent la proprieté pour eux sculs sont les plus funestes ennemis de la propriété, et qu'ils finnent très-promptement par la tijer, si les socialistes ne la sauvent pass? Lu conclusion, comme on avoit, est digne de l'exorde. 😘 🚟 🦠 🤌

L'est faux que le Pape nit raclame l'intervention de l'Autriche; mnis il parait certain que l'Espagne va intervenir. Les journaux Espagnols disent que le comcommand int des forces navales espagnoles dans la Mediterannée a été chargé de conduire Sa Sainteté a l'une des lies Baléares que le souverain Pontife aurait choisie pour ra i ésidence.

-Le parlement angluis a dû s'ouvrir le ler de février.

#### Nouvelles d'Italie.

Diverses correspondances de Rome nous apportent des détails sur l'effet produit par la dernière protestation du Souverain-Pontife : détails que les journaux italiens s'étaient bien gardes de reproduire, tant ils accusent d'abjection dans les hommes sous le jong desquels gémissent aujourd'hui les Etats romnins. Tous les habitants de Rôme ont été atterres par l'exportmunication prononcée par le Saint-Père. Le parti demagagique lui-même en fut frappé. Sterhan, furioux, comput qu'il allait se trouver dans une position difficile s'il n'organisait au gitot une saturnale pour effrayerles honvides gens. Ciceruncehin fut mandé janlui. C.cornacchio, le faineux tribun populaire, lui anssi, a abambonide Pie IX. Il est devenu l'ane damnée de Sterbini, et s'est chargé d'organiser l'émeute moyennat 50 écus romains par mois, soit environ 260 francs. C'est moins cher qu'en France. Cicerunechio se mit donc à la tête des misérables dont il est le chef; ils se rangerent deux par deux, et précèdés d'une croix, s'en allérent de la place del Popolo vers la via Frattina en chantant le De Profundis et un Misercre improvisé pour la circonstance.

Arrivés nu terme de leur course, les ignobles séides de Gicerunechio s'arrétérent devant la porte d'un luogo commode (nous n'osons traduire); là, ils s'egenouillérent et entonnérent le Libera, tandis que l'un d'eux, accompagné de quelques autre portant des torches, alla jeter dans la fosse la topie de l'excommunication prononcés

par le Souverain-Pontile. Mais ces misérables n'avaient par dit leur dernier mot. Ils se rendirent chez les curés qui le matin avaient lu au prône la protestation du Saint-Père, et se portérent aux plas déplorables excès. Le curé de Sante-Marie-Majoure, qu'ils trouvérent chez lui, fut accablé d'injures et de menaces. L'un d'oux allait le frapper, quand ce pieux ecclésiastique, voyant vonir le coup s'écria : " Oui, malheureux, frappe et repais-toi aussi de mon sang; la mort ne m'essraye pas; mais, toi, crains les jugements de Dieu! "La force et l'énergie avec lesquelles l'abbé Massari prononça ces paroles semblérent désarmer ces hommes sanguinaires, qui se retirérent en brisant çà et là quelques vitres et quelques objets du presbytère. De là, Ciceruacchio se rendit avec sa bande chez Mgr. Canali, patriarche latin de Constantinople et vice-gerant de Rome, pour lui dire que s'il avait encore le malheur de faire publier l'excommunication, il auran affaire à lui mais ne l'ayant pu trouver, il se retourna vers le domestique et lui dit: " Dis bien à ton maitre que s'il ne fait point déclurer les exemplaires de l'excommunication qu'il a envoyé aux curés, nous reviendrons le déchirer lui-même. "Ce ne fut qu'aux instances réitérées d'un de ses amis, informé à temps de la visite de Ciceroncchio, que le prélat infirme, frappé dernièrement encore d'un second coup d'apoplexie, consentit avec bien de la peine à se réfugier chez cet ami pour éviter la visite de l'émissaire de Sterbini. Le surlendemain, Sterbini se presenta lui-même chez le vicegérant, pour lui ordonner de déposer au ministère de l'intérieur l'argenterie et les objets de valeur des églises, de Rome. Il fut reçu comme il le méritait par Mgr. Canali, que l'on a surnommé avec raison le

prélat sans peur. Le fils de Cicernacchio, pire pent-être que son père, se présenta avec quelques autres brigands à l'imprimerie du Giornale viens à la descriptions de ce qui a en lieu romano. S'élangant dans le bureau, il se hier.

jeta sur un jeune homme qui se trouvait là, et lui posant un poignard sur le cou, il lui demanda tontes les copies de l'excommunication. Force fut au jeune homme de livrer la protestation.

· Toutefois, les mesmes prises par Sterhim pour anéantir cette protestation n'ont pre cu les récultats qu'il espernif. Dans la sonce do 12, des gardes civiques, en nombre assez considérable, la firent placardei de nouvenithux portes des églises a tous les coms de rues et à tous les principaux édifices, de sorte que le lendemain matin, tout le peuple put/la lire à son

Il était question depuis plusieurs jourl<sup>a</sup>une nouvelle parade spe<mark>rilége. C</mark>ette fois c'emient les armendu Saint-Pèro qu'on voulait jeter dans le Tibre. De nombreuses patrouilles parcouraient la ville pour einpecher cette démonstration. Les gar-des civiques étaient décidées à faire teu ur les séides de Sterbim s'de tentaient de realiser leur infâme projet.

D'après l'ordre du Samt-Père, despriéres publiques ont été faites dans toutes les églises pour implorer la miséricorde du Tout-Puissant sur l'Etat pontifical : dans cette occasion, on exposa à Saint-Pierre le hois de la graie croix, et le volte de salinte Véronique. Or, sur ceim-ci on ne distingue presque plus les traits sacres de Notre-Seigneur. Le troisième jour de l'expo-sition, dit le correspondant de la Voix de la verete, le voile se colora de Ini-meme, et la figure de Notre-Seigneur se montra comme toute vivante au milieu d'une douce luniière; les chanoines qui étaient de garde auprés de la sainte relique firent immédistement avertir le clergé de la basilique, on sonna les deux bourdons, le peuple accourut, l'impression la plus inexprimable était sur tous les visages, heaucoup pleuraient, et tous étaient comme frappes du prodige. Un notaire apostolique fut appeé, un acte fut dressé pour constater le fait à la postérité ; la copie de l'acto fut envo-yée au Saint-Père, à Gaëte."

Depuis plusieurs jours on ne s'entrement à Rome que de cet étounant prodige. Le soir du jour de ce miracle (qui dura trois heures), on fit toucher quelques voiles en soie blanche, sur lesquels est représentée la sainte face, au voile miraculeux. Ces voiles doivent être envoyés en France.

#### AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous sommes encore obligé de revenir par rapport aux abonnés retardataires, Il semble que nous remplissons assen fidélement nos promesses, et que nous avons droit à un pen d'égard. Nous espérons donc que nos abonnes retardataires, et le nombre en est grand, se feront un devoir de nous adresser au piutôt le montant de leurs souscriptions.

Les abonnés du district de Montréal pourront adresser le montant de leur souscription à E. R. Fahre, écr., Montréal. autorisé par nous à percevoir les argents et en donner quittance.

# L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand Phonneur, la oligion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 19 FÉVRIER 1849.

# Correspondance Farlomentaire

de l'Ami de la Religion et de la Patric. LETTRE V.

Montréal 16 Février.

Depuis ma demière correspondance, et. je vous prie de me pardonner et d'attribuer à mes occupations la rareté de mes lettres, deux mesures sont venues devant la chambre ; l'affaire Vansittart qui s'est terminée par une adresse à son Excellence, le priant de priver M. Vausittart d'une situation du revenu anny el d'à pau près£160.-La condamnation de M. Vansittart à échauffé les esprits du parti tory, hors de la chambre, et certains Journaux de cette couleur politique nous promettent déjà des seènes à la Cromwell; et l'un d'eux disnit que les bayonnettes en leurs mains valent mieux que la masse et la majorité aux mains du parti libéral et du parti français.

La question de l'indemnité en faveur des pertes de 1837 et 38 est venue augmenter l'exitation jusque là qu'hier soir, un l'attention de nos lecteurs sur le rapport coup de main a été tenté sur l'assemblée, du moins, l'opinion générale s'accorde à dire que le plan en était formé et la coincidence de ce qui a en lieu avec les articles de certains journaux et la convocat on d'une assemblée au marché Bonsecours, tendert à corroborer cette opinion. Je

Il était à peu près 51 heures de l'après midi, M. le solliciteur général Blake avait la parole et depuis à peu près une heure; il flagellait l'opposition, et lisait les doeuments relatifs nux offaires de 37 et 38, tendant a prouver que le peuple avait été porto à la violence par la mauvaise indministranon et les imposices du gouvernement colonial avise par la family compact, lorsque Sir Allan McNab se levante seema : ": cette induction est un mensonges?" Cette exclamation excita dans les galeries quelques applaudissents auxquels on repondit, aussi des galeries par des sifiles; l'Orateur appela : a l'ordre et à réussit après quelques minues à arrêter les échanges de réclamations, de cris à Pordre et le jumulte. L'excitation était à son comble, Sn. Allan demánda à M. Blake une retractation; celui-el avec fermete: reponda: jamai, jamais, jamais. De nouvelles démonstrations dans les galeries, attirerent des cris de : " Videz les galeries, " videz les galeries ! " L'Orateur ordonna au public d'évacuer l'encemte; cet ordre fut reçu par le, eri de " Non " prononcé par un individu, et dans le même temps un jeune homme s'élançant par dessus les banes occupés par le public tomba au milieu d'un groupe dans la gaferie de gauche où se porterent quelques individus placés dans la galerie de droite. Quelques conseillers législatifs, et plusieurs membres, le sergeant d'armes et quelques messagers s'élancérent par dessus la balustrade et se porterent au lieu de l'émeute ; d'autres membres voièrent au secours des Dames qui, en grand nombre, se tenaient sur les banes de l'avant ét les firent descondre dans l'encointe législative. Les autres membres demeurérent assis sur leurs sièges ou debout près de leurs bureaux. Enfin, après un quart d'heure de tumulte, de cris et de mêlée, les galeries furent vidées et l'assemblée continua pour quelques minutes jusqu'à l'heure fixée pour l'ajournement.

On nous promet, dit-on, quelque chose de plus sérieux, et une assemblée du partitory a lieu demain à 7 heures au marché Bonsecours.

> Tout à vous, J. C. T.

# CHEMIN DE FER CE QUESEC ET D'HALIFAX.

Nos lecteurs out vu que les habitants de Rimouski s'étaient engagés à donner gratuitement le terrain nécessaire pour la construction du chemin de fer de Québec a Halifax. Les habitants de Ste. Anne La Pocatière ent adopté une résolution au même effet. Nous croyons devoir engager la population des autres paroisses en has de Québec à imiter le noble exemple que viennent de lui donner les propriétaires de Rimoushi et de Ste. Anne. En secondant par le seul moyen qui soit en leur pouvoir l'exécution du chemin projeté, les habitants des comtés de Dorchester, de Bellechasse de l'Islet, de Kamouraska et de Rimonski, avanceront non conlement les intérêts généraux du district de Québec en culture une voie nouvelle dont-ils recueillerout des avantages inappréciables. Que dans chaque paroisse, les habitants se réunissent sans délai et montrent qu'ils savent apprécier l'utilité et l'importance du chemia projetė.

On verra par la lettre de notre correspondant de Montréal, que les orles avaient voulu avoir, cux aussi, cur 15 mai; mais leur tentative a échouce. Ils promettent de prendre leur revanche prochainement. Nos lecteurs apprendront avec beaucoup de satisfaction, nous n'en doutons par, que Sir Allan McNabb le chef de ces tories que M. Papineau trouve meilleurs qu'ils ne les pensait, a traité les Canadiensfrançais d'etrargers au pays.

Mr. le grand-vicaire Mailloux a prêchê à la messe et à vepres, hier, à l'église de St. Roch, en faveur de la si noble cause de la tempérance. Ce revérend monsieur a en partout du succès dans la croisade qu'il a nouvellement entreprise contre l'intempérance, et 78,000 canadiens sont venus Sinorire à sa voix, membres de la société de la croix. Nous appelons d'ailleurs de la retraite spirituello que viennent de terminer les Fidéles de la Pointe-Levy.

Nouz attendions par le télégraphe des nouvelles de l'assemblée des loyaux qui n dû avoir lieu samedi à Montréal. La dépèche reçue ce matin n'en dit pas un mot.

Nous voyons par la Gazette de Montréal que le célèbre Dorie Club, va s'organiser

Ceux qui désireraient se rendre promptement et confortablement à la Califournie, feront bien de daherser in M. J. W. Poundhim qui doit con-truire un ballon destine à faire ce voyage. Le prix n'est que 200 pia-tres ; le trap t anna fieu en 36 heu-res. S'adressenau no. 56 rue St. Jacques

Le rev. père Laikin a été nommé evêque de Toronto.

Un diner public doit être donné à Mr. Vansitiait par ses anna les tories, à Phôtel Donegann, pour le consoler de la pette qu'il vient de faire de sa charge d'inspecteur des dicences.

Le froid est toujours considérable. Samedi de thermoncie était à 22 dégrés au dessous du zéro. Le pont du fleuve prend chaque jour de plus grandes dimensions. Il s'etend ju ques près de la paroisse. de St. Michel.

Un triste accident.- La chambre des délégués de la Virginie a été jeudi dermer le théatre d'un accident qui rappelle l'attaque mortelle dont fut frappo M. John Quincy Adams, dans le senat des Etats-Un des membres de l'assemblée, M. John W. Thompson venat de prendre la parole, lorsque tout-a-coup n s'affaissa sur son siege, en demandant un verre d'eau. Avant qu'on cut pu l'apporter, M. Thompson avait complètement perdu connaissance, et malgre les prompts secours qui lui furent administrés, il expira quelques instants après, dans la salle même des séances.—(Cour. E. U.)

### AMENDEMENTS.

Qui serent proposés par M. Cayley aux ésolutions présentées pur M. le procureur-général Lafontaine, au sujet des pertes résultant de la rébellion-

Proposé.-Que tous les mots après " résolu" dans la première résolution soient biffes, et les suivans insérés :
" Qu'afin de constator l'étendue des

pertes et dommages que les loyaux habitans du Bas-Canada ont soufferts durant ses années 1837 et 1838 par le fait d'hommes violents et humble adresse a été unanimement adaptée par l'assemblée législative de cette province, le 28me jour de février ISan, et par elle présentée au très-honorable Charles Théophilus-Baron Metcalfe, alors gouverneur-général d'icelle, priant Son Excellence de vouloir bien faire adopter quelques mesures aux fins d'assuter aux habitants de cette partie de la pro-vince, ci-devant le Bes-Canada, que indemnité pour les pertes qu'ils ont essayées pendant la rébel ion de 1837 et 1838.

Proposé.—Que tous les mots après "résolu" dans la cinquième résolution soient billes, et les suivants insérés:—

" Que Sa Majesté ayant récomment, dans l'exercice de sa royale prérogative de merci, daigné gracieusement relever des peines infligües pour leur trahison les hommes égarés qui ont pris les nimes contre leur souveraine en 1837 et 1838, le comité est d'avis qu'on ne peurialt choisir une occasion plus favorable pour assurer aux braves qui, fidèles à leur allégance, on exposé leur vie et leurs biens pour la défense de leur pays, une ample compensation pécuniaire pour les pertes qu'ils peuvent avoir éprouvées, et que les faits partieuliers relatifs à ces pettes qui n'ont pas encore été payées ou dédommagées, forment le sujet d'une enquête minutionse sous l'auparticulier, mais encore ouvriront à l'agri- torite de la législature, dans le but de les

Proposé.—Que tous les mots après ré-solu " soient biffés, et les suivans insé-

· Comme l'opinion de ce comité, qu'autorité deviaient être donnée au gouverneurgénérale en conseil d'émettre des débentures au montant de £ ou telle autre moindre somme qui sera suffisante pour cet objet, payable à même les licences d'aubeige de cette partie de la province ci-de- dignement partigé les travrex de cet hemvant appelée le Bas-Canada, à on avant me de Dien, à qui, après Dea, après les l'expiration de vingt années de leur date respectivement, et portant intérêt au tour. de six pour ceat, payable à même les ditelicences tel jour et en telle année qui y re ront mentionnés."

Proposé .- Que tous les mots après! résolu" dans la septlème résolution coient luffés, et les suivans incérés :-

" Commuc'est l'ophalon de ce comité que le porteur de toute débenture émise en verto de l'autorité de l'acte passé dans la neuvième année du régne de sa majesté, intitulé, " " Acte pour pourvoir au paiement de certaines pertes encourues pendant la rébellion dans le Pas-Canada, et pour faire l'appropriation des produits du fonds des licences de marioge, " devrait avoir le droit, le jour où les intérêts sur telle débenture sont payables, de l'échanger contre une delicuture pour un montant égal, à être émise en vertu de tout acte qui sera pussé pour mettre à effet les résolutions cidessus ; et que les intérêts alors payables sur telle dében'ure devraient en tout tems être payés a même le dit fonds des licences d'auberges; et que les produits de toute cette partie du fonds des licences de mariages provenant du Bas-Canada, qui ne sera pas nécessaire pour payer le principal et les intérêts de toute débenture non échangée, evient njoutées au dit fonds des licences d'auborges.

#### Temperance S

A une assemblée de toute la paroisso. de la Pointe-Levy, tenue de la l'ancien. preshytère de la dite paroisse, le 9 février courant, M. le hentenant-colonel Robertson fut appelé à la présidence, et Jean-Baptiste Couillard, écuyer, notaire, fut nommé sécretaire.

"Afres que M. le président eut explique en peu de mots le but de l'assemblée, il 🧸 été résola unanimement :

lo. La consommation des liqueurs fortes, telle qu'elle a cu heu dans notre pays, a ete grandement nuisible au bien de ses liabitants en général.

20. L'usage des hoissons emvrantes, à part les cas de nécessité, n'est nullement necessaire nux particuliers.

30. Cette assemblee e t d'opinion qu'elle ne nent travailler plus surement au hon-hem de la paroisse de la Pointe-Levy, qu'en s'associant au grand nombre de ses comparnotas engagés dans la sainte cause de la Tempérance totale.

do. Les paroissiens de la Pointe-Levy juggnt qu'il est nécessaire au maintien de la Tempérance, tant pour cux mêmes que pour ceux de leurs compatriotes qui fréquentent leur paroisse, que la vente des iqueurs fortes y soit dicommuce.

5. Cette assemblee est d'avis qu'il serait

avantageux au bien être genéral de cette paroisse d'employer de préférence dans les travaux publies et particuliers, les ouvriers et les journaliers qui seront reconaus pour être-sobres et tempérants.

Go. Les paroissiens de la Pointe-Levy desirent favoriser ceux d'entre eux qui feront le généreux sacrifice d'abandonner te commerce des liqueurs fortes, et ne pas encourager coux qui vondraient encourager ce commerce. 70. Qu'il soit adressé immédiatement

une requête au Parlement provincial aux fins d'obtenir les vues de cette assemblee, par la demande de l'abolition des auber-

Après quoi, des remerciments furent votés à M. le président et à M. le sècre-

Pointe-Levy, 9 fevrier, 1849. (Signé.) Charles Robertson: Président. Vraic copie, JEAN-BAPTISTE COUILLARD,

Secrétaire. A Monsieur Alexis Mailloux, vicuire-

general.
" Monsieur le grand-vicaire.

C'est pour la seconde fois que les paroissiens de la Pointe-Lèvy out reçu les bienfaits de votre ministère sucré. Il n'y a que quelques années, vous vintes les, monsieur le grand-vienire, réveiller les âmes plus ou moins attiédies, comme en bien d'autres lieux, par de longues années

de prospérité matérielle. " C'est une vérité qu'il feut s'avouer aujourd'hui, puisqu'une nouvelle ère de vertus chrétiennes et de paix sociale s'oure sur tous les points du pays, c'est que le Canada cathonque, réputé par l'Etranger si moral et si religioux, avait néanmoins dans res mours un perme de destruction qui tôt ou tard, cut attirce par luites plus ustes malédictions du ciel.

9 Quel out été ce châtiment ?

" Il n'est que trop ausé de la dire, monfeur le grand vicalie, quand nous voyons de nos jours les vieux pendles chrétiens, tour avoir oublid Dieu et 10 j. ite son Christ, livrés aux terretus journalières de l'anai-chie, à la confusion des doctrines et au dernier degré quit être de la corruption des mænrs.

" Mais, nous orons le croire, par un ant particulier de la d v n · l'accidence, qui n'en a pas agi alasi à l'egardia toute aution, la main de Dieu noue a saisis - sur la pente de l'abime, nous, peuple canadien: et touchant nos eaurs, enviant nos veux elle nous a fait reconnaitre à temps et la profondeur de l'abime et la grandeur du bienfait qui nous en retire.

"Or, monsieur le-grand vicaire, et vous, respectables pasteurs qui avez si deux prétres si pleins de néle, auxquels il a confié la direction de cette parolise, decons-nous de bienfait providentiel, si ce n'est a vous, mersieurs? Veuillez donc roire au soutiment de healieur, que nous prouvous tous, nous les parelesicus de la Pointz-Lovy, en vennnt les vous renductes plus justes hommages de notre vive reconnaisance et de nos respects.

" Nous l'espérans, messieurs, vors n'aurez point à secouer contre nous la poussière de vos piede, en nous laisrant. Nous savons maintenail combien la paroisse de la Pointe-Lavy, | centre | d'influence et d'intérêts pour une si grande partie du pays, don tenir fort et fernor aux engagements qu'elle vient de prendre dans l'interet de la religion, des mours, et du bien-être matériel.

" Monseigneur,

" Veuillez- Monseigneur, (\*) emporter ivec vous, le souvenir de la paissance que la religion exerce encore vi gloricusement parmi vos chers compatriotec. Vous alicz dition, précher à vos sauvages la temptrance en vertu de la puissance de la croix: nous nous réjouh-rons d'avance, des succt : infaillibles que vous obtiendrez. Dites a ces natione que leurs frères, les blancs du

(\*) Monseigneur Penner. Gréques de Vanco

out abandonne, eux aussi l'enu de feu ; qu'ils ont change leurs courqu'il ne font plus pine au Grand-Espit; qu'ils sont contents. Ils feront, dans leurs cours, la prière ensemble avec leur frere, le sutvago, pour tester torjoins contents, comme ça.

a Et yous, Monseigneur, qui avez gouté une si douce joie à benir l'instrument sacré de notre triomphe et de notre bonheur; et qui en attendez une plus douce encore, en operant les mêmes merveilleau milieu de vos tribus, par la vertu toute-puissante de la croix, daignez vous souve-nir de nous devant le Père des miséricordes ctle Dieu de toute consolation; et en meme temps, permettez-nous l'expression te et de nos voux les plus respectueu-voa travaux apostoliques et votre bonheur personnel.

M. le grand-vicaire n'a dit que peu de mots en reponse à cette adresse. Il était cinq heures du soir. Que Dieu vous hêmuc ! Sent-il Gerie, comme à la hate .-Om, oui, que Dieu nous bénisse? Et la foule s'est reurée dans une paix, un contentoment saint au-dessus de toute expression.

PAR LE TELEGRAPHE.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Jeudi 15 février.

41 pétitions présentées.

Des habitants de la cité de Québec demandant que la chambre prenne en consideration le projet du chemin de fer de Québec à Halifax.

Des Dames Religeuses de l'Hopital Général de Québec pour être autorisées à acquérir des biens annobiliers additionnels. De certains habitante de Québec, demandant des changements dans la loi d'Election.

Pétitions renvoyées à des comités :-Celles de Louis Panet ; du maire de Québer, de W. K. McCord et autres de Qué-

M. Chabot introduit un bill pour incor parer la compagnie du gaz de Québec, 2ème lecture le 22.

Sur motion de M. Méthot, une adresse est votée pour obtenir copie de la correspondance entre les gouvernements impérial et colonial au aujet de l'acte des matelots.

Un comité est nommé pour s'enquérir de l'utilité de continuer l'acte du Bas-Canada 6 Guil. 4, au sujet de l'agriculture.

Un massage annonce que le Conseil Législatif a passé les bills pour protéger les terres de la convonne contre les dépredations et pour incorporer les Clercs Paroissiaux on Catéchistes de St. Vialcur.

La chambre reprend la considération de la proposition de M. Sherwood pour remettre à 10 jours la question d'Indomnité. Les débats commencent et la chambre s'ajourne à 6 heures-

Le délai pour recevoir des pétitions privers est étandu jusqu'an Ter mai.

La chambre décide que les séances n'auront plus lien le jour à l'avenir. M. Cimbot introdon un bill pour l'éree

19 Petit ons sont reques.

tion des églises catholiques, 2e lecture le 15 mars.

Un message apaones que le conseil a passé le bili autore ant les Dames Religionses de l'Hopital Général de Québec, à acquérir de biens en sus de ceux qu'elles

possèdent déja. L'orateur ordonne de vider les galeries. La cause de cet ordre parult être que l'hon. orateur vient d'être informé qu'une rencontre hostil v doit avoir lieu entre M. Me-Donald (de Kingston) et M. Le Solfiei-teur Générat Plak. M. McDonald est m's sous la garde du seigent d'armes et engago sa parole d'homaeur que rien ne sera la réparation des instruments de musique de la mata i jusqua lu idi. M. Biake n'a pu être

La chambre a siégé a huis clos, jusqu'à

# CONSELL ENGISLATIF.

Samedi 17. M. Méthot pread son siège.

Le Ripport du comiré un sujet de la demande de Ribert Lemoine demandant à être nemmé assistant preffier du conseil est reçu et sera pris en considération lundi.

# Correspondance.

Messire M .- St. Grégoire .- Lettre et argent requs. Nous ferons ce que vous desirez.

- cer. Montréal,-- Lettre et argent reçus.

Messire L - Ste. Claire .- Lettre reçue; La journal vous est expédié chaque jour de publication, nous re ravons à quoi at ribuer ce que vous nous dites.

# Maitre d'Ecolo demandé.

Na 'eso's immédiate acut d'on INSTI-TUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à

Cus. LE TELLIER, écr. Beaumont, 19 fev. 1849. President.

Assemblée Publique pour la cause de la TEMPERANCE.

A Son Honneur le Maire de Québec. Monsieur,

Nous les soussignés habitants de la cité de Quebec, vous prions de vouloir bien convoquer une assemblée publique des citoyens de cette cité, dans le bût d'avoir l'expression de leur opmon relativement aux causes de l'intemperance, surfout au moment où la législature s'occupe de cet objet, et d'aviser à la nécessité d'adopter immédiatement quelques mesures législatives tendant à reprimer les maux qui retoinbent sur la société en général par l'impor-tation, la fabrique et la vente des liqueurs partueuses dans ce pays.

Québec, 15 février 1849. † P. F. Ev. de Sydime, C. F. Baillargeon, Ptre, Z. Charest, Ptre. Ci-suivent au dessus de 300 signatures.

Conformément à la réquisition ci-dessus des citoyens de Québec, j'ordoune une assemblée publique des citoyens de cette cité, à l'hôtel du Parlement, pour jeudi soir, le 22 courant, à 7 heures. G. O. Stuant,

Québec, 16 février 1849.

#### Maison a Louer.

ANS la Rue St. Vallier, faubourg St. Vallier, le Bas d'une maison à Deux ctages, située dans un excellent centre pour le commerce et occupée actuellement comme ma-gasin d'épicerie. Possession donnée au 1er mai prochain.

-AUSSL--

Deux autres loyers dans le haut de la même maison, s'adresser au bureau de ce journal. Québec, 16 février, 1849.

#### ASSOCIATION

# DE LA BIBLIOTHEQUE DE QUEREC.

DE LA SIBLIOTREQUE DE QUERRE.

JNE ASSEMBLEE GENERALE extraordinaire de l'Association de la Bibliothèque de Québer, sera tenne LUNDI prochain, le 19 du courant, à SEPT heures et DEMIE, P. M., suivant un réglement de l'Association qui dit: "Des « assemblées extraordinaires de l'Association peu" vent être convoquées par le président, on par 
" un des vice-présidents, par einq membres du 
" burcau de direction ou par douze membres quel" conques qui n'occupent pas de charges," pour 
considérer la propriété ou l'à prôpos d'avoir un 
nouveau Surintendaut, quoique les membres soussignés soit convainens que le présent surintendant 
a rempli ses devoirs fidèlement, avec zéle et politesse. L'entière présence des membres est requise. quise.

JAS. HEWITT, R. CHAMBERS, E. Dugar. WM. PENTLAND,

G. HENDERSON, A. T. LEDPOIT, WM. McMaster. W. Hossack, Jr. G. DROLET. OCT. CRÉMAZIE, A. W. Rich, D. M. McKenzie,

CHAS. S. GRADDON, M. G. MOUNTAIN. M Moonie, CHARLES HUOT. Québec, 16 février 1849.

# A LOUER.

DARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue st. George, faubourg St. Jean, avec un excellent hangar en brique. Poss ssion donnée au premier de mai. S'adresser sur les heux, au propriétaire soussigné

PIERRE DROLET, Québec, 16 février, 1548.

# eddiete de discussion de quebco.

La lecture du Pamphiet de J. C. Taché, écr., M. P. P., sur LE PEUPLE ET SES BESOINS, seta faite par un membre de cette société à la prochaine séance.

CF Les séances ont lieu tous les Mardis à 7 heures, chez M. Dion, Rue St. Valier.

#### JOHPH P.CONAIS. LUTHIER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr.

Frs. Vallee, St. Roch.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il à A ouvert une houtique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de nière la plus élégante et aux conditions les plus

Québec 22 Décembre 1848,

# LE SOUSSIGNÉ

TENT de recevoir et offre en vente une quan-tité choisie de BEURRE des Townships.

-AUSSL-

Une quantité de lard fumé des Townships de la premiere qualité.

W. Le CHEMINANT, No. 4, Rue la Fabrique

Québec, 12 fevrier, 1819.

# Ballsses Wolfe.

A LOUER.

F E supelie magazin maintenant occupe this aiem par Mr. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Général. Rue St. Jean, s'adresser à

> F. EVANTUREL, Avocat

No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

A LENANDRE LANCOGNARD nir SAN-A TERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a prés de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, untant des renseignemens intéressans du soussigné à la Rivière-Ouelle. C. H. TETU.

20 septembre 1848

COURS POPULAIRE DE CHIMIE

Cours populaire de Chimie.

### A la demando d'un grand nombre de personnes, le soussigné donnera un

durant lequel seront exposés par une serie d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curioux, les plus utiles et es plus intéréssants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix sean-ces qui amont lieu de LUNDI soir, à sept heures et denne.

L'objet du sous igré étant simplement de répandre des commissances agréniles et utiles pour l'ouvre r comme pour Phonime de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prox l'entrée ne sera pour tout le cours que d UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame.) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont deposés au bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de Pouverture du cours.

N. AUBIN. Québec, 14 février, 1849.



# Ls. Lewieux.

RELIEUR.

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE

# RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE,

Au-dessus de chez ME. EBEILEE, Cordennier, vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand

Québec, 12 février, 1848. A LOUER,

U 1er MAI prochain, le Magasin No. 16 rue Sous-le-Fort, Easse-Ville. S'adresser à P. V. HOUCHARD. Québ17 janvier 1849.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

# MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH

ANCIENNE LORETTE.

OE lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maiutenant entièrement pôt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur cermoodité. On pent se proenter des diners, goûters, èce, sous le plus court délai. Une table de billard a demicrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de darse. L'établissement étant coadeit par mad, novon, elle se ferum plaisir de prouver à sa demente actuelle, aux nombreux amis qui out donné avec mui ce benté leur approbation à sa conduite de l'houél St. Léon, sou deur de plaire.

Initres constamment en main.

J. HOUGH.

N. B. Les ordres pour diners, soupers, bys, ou goûters, lansés au bureau de difigence de Hough,

rue St Anne, receviont Pattention in a édiate rue St Anne ? 12 janvier 1849 \$

# ETUDE DE NOTAIRE.

I E Soussieme at the depuis quelque tems hors II de cette vide al'honneur d'annoncer qu'il a retpris l'exerteux de la profession (n'on bureau au cel, Rue d'Alguille) i porte volume de M. P. Gauvreau, Atchitecte faulourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER. Québec, 12 Janvier 1818.

# A VENDRE.

UARTS de FLEUR comminée sus-périeure, l'ou Hope Mid Brand, XV. BERREITERERE.

No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 d'ectabre 1848.

# BUREAU DU PRET AUX INGENDIES. Chambre d'Almemblie, 14 Nov. 1848.

A VIS est par le présent donné qu'une année d'intéré à raison de quatre par cent sur les débentures du Gouvernment livrés aux hacadiés, le 1er Décembre 1847, Colornée le 1er Décembre 1848, Colornée de la colornée de

Les intéressés sont requis de déposer le moi tant de l'intérét qui senadois dit, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montvéal, soit dans la Banque de Montvéal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sui quoi le Caissier ou compteur de la Lamque leur liverra un certificat en double; l'un de ces certificats devra être puésenté au sonssemé et les parties retiendront l'autre jusqu'à ce que leurs reus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général. Les intéressés sont requis de déposer le moi tant

TELIX CLACKEMEYER.

# John D. Tripp.

III N adressant ses remerciements les plus sin-cères au public et Messiems de Québec, les informe respectueirement qu'il est maintenent part à prendre des pensionnaires pour l'hyer à des cenditions raisonnables, et assure ceux qui voudiont bien le lavoriser, qu'il n'épargura rien pour lette procurer tout le comfort possible.

N. B. Gonters et H. 2222CE: piets sous le plus court délai. Quebre, I décembre 1818.

RACINES BULBEUSES

de l'établissement de H. Lange et Fils, With the William Property of the Property of t

CONSISTANT on Hyacirthes, Tulipes, Safran, Narcisses, etc., A VENDRE A TRES DAS PRIX, par

J. MUSSON. Québec, 20 décembre, 1848.

### ASSOCIATION

POUR LA COLONISATION DES

TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC. JASSOCIATION a établi son Purcauen PE.

JASSOCIATION a établi son Purcauen PE.

Li the de Mire. J. B. A. Chivith a Notaire.
en la Bassé-Ville de Québec, dans PAncher
Couveat:
N. B.— Le Bureau est ouvert tons les jours
ouvrables de deux heures P. M., à cina heures
J. B. A. CHARTIER,
Québec, 17 juillet 1848.

Rue Sous-le-fort P. V. HOUCHARD, Some QUÉBEC. Bree-Ville,

OFFRE en vente à ses magasins, tue Sons le-Fort, Basse-Ville, un assortiment compact de BLANTOES FARTIMS, telle que librares, Cur-lottes, Vestes, Chemises, Calegons, etc., etc., mo quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc.

-AVEC-Un assortiment varié de draps fins et superfine pour redingottes et pour manteaux, casimtes, pa-trons de vestes, casques, casquettes en pellotetie-gants, mitaines, etc.

-AUSSI.-

600 paires de souliers d'orignal mais et bradé. 000 Moules de Caraquette, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent constant. Québec, 20 novembre 1818.

# ALEX. LAFRANCE. RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,

QUEEREC. QUERREC.

DREND la liberté d'offrir ses moilleures remerciments aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'ila reçu d'eux comme RELITUR et les in tornes qu'il continue d'exercer l'art du Reheur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont ou voudra Phonorer, laissés chev lui ou au magasin de MM, J. O. CREMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés. et à des prix modérés. Onébec, 14 Aout 1848.

# REPERTOIRE NATIONAL.

Conx qui desnent souscrire doivent cadresser chez les principaux libraires du Canada, ou a Mr. M. F. VESINA, agent. Quélice, 15 Sept. 1858.

# ACADÉMIE 🎉

Hanning and the accompany of the control of the same and a section of the same and the same and

de Berthier.

DISTPICT DE MONTREAL.

CUTTE Institution est reuntenant ouverte aux l'exempens des Clares de St. Vinfeur, On. Veren crassir un plan tres-méthodique les malicies survântice :

La dectrine chrétienne, la lecture française, anglaise, Parithmétique, les éléments et la syntex a cs deux laugues. Postoire sainte et Phistoire pr. Came feelle-ci ienterme l'hastoire du Canada); l'aire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., tégraphéques, la géométrie, la trigonométrie é brie, le dessai hinéaire, la tenue des livres tout dans les deux langues.

l'exignité du local no permet pas, pour cette unée, d'enseigner plus de la encles d'intraction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le tré-me pied que les collèges de cette province.

Lorement et enseignement üz, par mois, car tors les élèves étrangers à la paroisse, coucheront

A. l'avant, cathéchiste farmé, directeur. L. G. Langlois, L. Viebbonctant, J. Gardbonctant, Enceipmony to the Anglais.

N. B. Cut ("Low or real est sons in surveillan-ce et le patten de molec. Mensire Gagnon, arch-prétre et curé : Le dus paroises.

ALMANACH

# ENTROPOLITAIN

de Québec, de 1849.

ONTES ANT la li te da clergé des diocèses de Quebec, Montical, Kingston, Toronto, Eytown, du Noid-onest. Halitis, Arichat, Chailette-town, Frédérickton, Terreneuve, et Van-

#### AVEC des détails très-intéressants sur les divers établisse-

ments religieux de crs diocèses, et une liste des efficieus de toutes les conférences de la société de St. Vincent de Paul établie à Québec :

Di pourra aussi se procurer cet ouvrage au pres-bytère des Trois-Rivières,—Prix 18 3d. Qu'bec, 22 janvier 1849.

cst prêt d'mettre d'accord un nombre limité de Pianos, quebec, 12 juin, 1848. Silante-Ville de Québec.

DATRY, Architect, demeure rue St.

R. Joseph, St. Roch de Québec, macon de M. le notaire Provost.

Cuébec, 25 (évrier, 1848.

# ETABLISSEMENT CANADIEN.

SPÉCIALITÉ

Pour les Chaussures des

Dames & Messieurs.

BOTTES VERNIS,

Bottes & Bottines de Drap,

PATRONS ELEGANTS.

# ETERRE ALAR

CORDONNIER. Grande Rue du Faubourg St. Jean.

TBREND la liberte d'informer le public et ses nombreuses pratiques en particulier, d. qu'il est tésolu de vendre à des neix telerables.

d. qu'il est tésola de vendre à des prix très réduits. Il aura torjours en mains ce qu'il y a de moll-leur et de plus dégant dans la cerdomente.

Bottes et demi-bottes en Venn français, anglais et can dien : Vean français verni, Prunel et Drup de teurs conieurs, Souliers, Escarj ins. Pantoulles, &c.

Botties et Souliers en Prunel, pour dames et enfants, en cuir à patente, etc., sur patrons nouveaux

et gracieux. N. B.—II a constamment en maiss un assortiment (très étendue de CHAUSSURES DE CAOUT-CHOFC), pour Dames et Messieurs. Québec, 9 Pévrier, 1849.

# Composition Extraordnafro

IES Chefs de maisons et les personnes économes, qui désirent acheter des prodeix de laine, sons les termes les plus avantageux, sont respectueux ment invitées à s'arrangr à

L'ÉTARLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL BE COTON, LAIME, DE DRAP ET DE MERCERIE

#### RUE-ST. N 0. JEAN.

E Soussigné informe qu'il est déterminé a vendre son fend de marchandises à une il perte de 25 par 100 sur le prix contant, comme il doit s'engager dans un nouveau commerce au printemps. Ce tond est trop étendu pour énumèrer ses différents dégrés et qualités : le public est en conséquence prié de venir et de se satisfaire par l'examen. Tout merveilleux qu'aient été les marchés faits dans cet établissement depuis deux ans, ceux de la troisième année, ne seront nullement inférieurs tant pour la vatiefté et l'éclat que pour le bon marché ; les marchandises sont parfaitement convenables pour la saison. Nos journaux de Québec fournillert d'avertissements — chose mieux connue dans le monde commercial sous le nom de charlatanisme.—De cette manière certains individus tachent d'en imposer au public; on s'en sert comme d'un moyens artificiels pour tromper le public et on engage souvent les acheteurs à livrer leur argent avec désavantage; le propriétaire de cet établiscement averût cependant le public de ne pas acheire avant d'arrêter au No. 5, Rue St. Jean ou en ne montre avece effet qui ne puissent être soumis au plus stricte examen.

B. MEEHAN.

13. On voudea bien remarquer le No. 5, rue St. Jeen, vis-à-vis l'épiceris de M. Hall. Québec, 22 Décembre, 1849.

# CONDITIONS :

à l'Acadé aic. TROFESERURS :

Perthber, S novembre 1848.

(Grand in-12, de 108 pages.)

ET AUSSI
L'épiscopat de France et des États-Unis,
Sera prét à vendre à la fin de la semaine, à la
librairie de J. & O. Crémazie, à celle d'Aug.
Crète et Cie., et à PArchevêché, par M. Aut.

#### La Compagnie de GRAENFENBERG,

Ma Compagnie de Gruenfencer; est maintenant incorporée par la législature de PEtat de New-York avec un capital de \$100,000. Ses directeurs et ses officiers sont des messieurs qui par leur position commerciale, aciale on professiounelle, peuvent donner de la respectabilité à ses uffaires.

On peut avoir la plus entière confiance dans les raédecines qui portent les armés de la compagnie; et partout où se rencontre un dépot ou une branche de Graenfenberg le public peut obtenir les medieurs remodes. Dans tautes les localités où il n'y a pas de branche les habitants devraient prenère des meures immédiates pour qu'il y en sont établi.

La compagnie possède dans ses nombreux bureau.

DES MILLIERS DE CERTIFICATS, qu'elle ne saurait publier. Elle en extrait seule

que le Basarai publier. Eine de extrait seminent quelques uns qui ont tour été examinés et if-festés par le Révér, ind N. Rongs, D. D., T. Indi-cer. (rédacteur du Commercial advertiser de New-York) et son honneur. W. W. Brady, ci-devant Maire de la cité de New-York.

D'BARTON,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie de Graenfeuberg, }
Broadway, No. 50 New-York, juin 1818 }

LES MEDECINES DE GRAENFENBERG Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une érie, de j'enides, parlamement adaptés aux maladies pour lésquels ils sont recommandés. On a jeté beucoip de discrédit sur les inédecines brévetées en leur attribuant des propriétés curatives universelles. Il faut être non seulement sot mais encore impuléen pour rejandre une gareille doctrine chez un public intelligent. Elle est contraire aux premiers princips du seus commun.

La sorie des médecines de Graenfenberg com-

PILLULES VEGETALES DE Graenfenberg.

Les maladies suivantes cèdent facilement a ces 113

L'As-heme, Les Muladies Bilieuses, Les Clous,

Les Clons,
Les Instestins—action défectuense
Les maladnes de Poitrine,
Les Catarrhes,
Les Constipations,
La Toux-pendant la grossesse,
La Constipation,
La Discription,

La Constipation,
La Dinribée,
La difficulté de respirer,
La Dyspepsie,
La Consomption dyspepsique,
La Consomption inparfaite
Le Sanr porté à la tête,
Les maladies d'Oreilles
Les Erésypéles,
Le Després

L'epidepsic;
Les sugnements de Nez,
La fièrre Gastrite;
Les Verdeurs,
La Grippe;
Des brilements de cœur,

Le mai de tête.

L'hystèrie, L'es rétentione d'urine, L'indigestion, L'indammation des parties vitales,

L'infl ummation de l'estomao,
L'a jaumese,
Les maladies du Foie.
Les suppressions mensuelles?
Les maix de nerfe,

Les neuralgie,
La tierre, nerveuse; intermittente of
continue;
Les tieurs blanches,
Le fullbasse.

La faiblesse,
Les rhumatismes,
Les diverses maladies de l'estomac.
PRIX TRENTE SOUS LA BOITE.

ABSINTHE DE SANTE DE GRAENFEN-BERG ENTIEREMENT VEGETALE.

Arrangée avec soin et élégante par la compagnie de Gaaenfenberg et tiré d'une qualité de plantes réédicinales, PURIFIANTES, AFOUCIASSANTES OUTONIQUES, de racines, d'inches et d'écorces recueillies dans les forêts et les prairies de l'Amérique.—Prix 1s. 3d. par paquet.

# LA PANADEE DES ENFANTS,

LA PANABEE DES ENFANTS,
Cette médecine devrait se trouver chez chaque
famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les majadies auxmelles les enfants
aont sujets. Pour la dyssenterie et toutes les autres
afflictions de l'estomac et des intestins elle est infailfible. Prise en petites doses de tems à autre che
empéche la maladie dans tous les climats. Elle
empéche la maladie dans tous les climats. Elle
empéche la maladie dans tous les climats. Elle
empéche la maladie dans tous les crimats. Elle
empéche la maladie dans tous les tropiques est
aleur est inestimable. Il n'y a pas devant le public d'autre remède auquel on puisse se fier pour
les maladies des enfants. Elle comble un vide, et
toutes les môres en sentaient le besoin. Prix 2s. 6d.
avec de longues instructions.

avec de longues instructions.

(.A MOTION DE GRAENFENBERG POUR LESYEUX.

Cette préparation n'a pas son égale pour les ma-ladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opérid des cures inserveil-leuse. C'est un remêde positif et prompt pour l'in-flammation ordunaire, faiblesse ou obscureissement de la vue les larmes involontaires, les mutières Sangères dans les yeux, etc., etc. Prix 1s. 3d. la bouteille avec d'amples instruc-

# La Salsepareille de Gracnfenberg.

Cet extrait de salsepareille possède une incompa-rablement plus grande efficacité que tout autre su-separeille, soit dans ce pays soit ailleurs. Elle est préparée sur un plan tout nouveau et par un méca-nisme compliqué au moyen duquel tontes les pro-priété déliartes de la salsepareille et d'autres ingré-lients sont extraits dans toute leur excellence. La matière instant et tens verts au ingrembre le suttres manière inerte et sans verta qui encombre les autres préparations de salsepareille est exclue de celle-ci par les mêmes moyens. Une bouteille de salsepareille de Graenfenberg en vant dix des autres et est par conséquent à dix lois meilleur marché.

# PRIX \$1 LA BOUTEILLE.

L'ONGUENT DE LA MONTAGNE YERTE.

Parmi les maladies auxquelles cet onguent ex-traordinaire est adapté, on peut énumérer les sui-vantes. Les ENFLURES GLANUCLAIRES et du Visage.— Les maux des sejus des nourrices.—
La Bronchite.— Les Clous et les Dartres,—la Teine et il fo.me une APPLICATION PRÉCIEUEE POUR LES BRUURES PAR LE FEU OU
L'EAU BOUILLANTE, LES PLAIES DE VESICATONES, LES ERESIPELES, LES HF-MORROIDES.

IT-II guoni promptement toutes les CONTU-IONS, les COUPURES FRAICHES; les plaits ILEUREUSES ou SCROFULEUSES sont bient t ramenées à un état satisfaisant et souvent guéries

Paix 1s. 3d. ia Beite avec d'amples instructions Seul Agent poua Quivec, 44 JOSEPH BOWLES,

& se Medicale.

roon com Haute-Yille-

### Librairie

La Gros et en Détail.

# Instruments

de Musique.

## Imagerie

Religiouse, llistorique et Profance

# Papeterie

En Gros et en détail

# MASON GREWAZIE,

12 Rue la Fabrique Haute-Ville,

QUEBLÉ:

# Importation directe

DE FRANCE. DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMACNE, LT DES LTATS-UNIS D'AMERIQUE.

5s-6d

.1.18.

30s.

20s.

10s.

10s.

(Ruc la Fabrique, Haute-Ville,

6s-6d

6s-6d.

6s-6d

35s.

258.

35s.

12s-6d

6s-6d

8s-9d,

3s.-9d

6s-6da

10s.

QUEBEC.

# DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTONNE.

RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. 125-60. ETUDES sur l'Antiquité, par P. de Chasles, 1, vol. 6s-6d.

ROBERT BURNS, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly, in-12,

L'IRLANDE, son origine, son histoire et sa situation présente, par II. ac Chavanne, in-Svo.
CHARLES VI, les Armagnaes et les Bourguignons, par Todière, in-Svo.

HISTOIRE de la Révolution Française, par Ponjoulat,

2 vols. m-Svo. DU SYMBOLISME, dans les églises du moyen-age, par Bourasse, in-Svo. ABRECE de Géographie, par Adrien Balhi, I vol-

in-Svo, doubles colonnes, de 1,364 pages, orné de 24 cartes. CERVANTES. Don Quichotte, traduction nouvelle, revue et corrigée. 2 in-Syo., richement relies,

illustrés par Grandville, BUFFON. Œuvres choisies, in-Svo. illustrées, par Werner.

COOPER. A bord et à Terre, traduit par Defaucoupret, in-vo.

blittres écrites à un provincial, par Blaise Pascal,

LAROCHEFOUCAULD, reflexions, sentences et maximes, suivies d'un examen critique, par Aimé Martin et des Œuvres choisies de Vauve-

nargues, in-12; HUGO, Han d'Islande, in-12. Gs-GJ. 5s-6d.

ALEX. DUMAS, Gaule et France, in-12, CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Compagnie de

Jésus, 6 vols. in-12, CRETINEAU JOLY, histoire de la Vendée militaire, 4 vols. in-12,

LES SAINTS EVANGILES illustrés par Fragonard, I vol. grand in- o. dore sur tranches, HENRI MONNIER, Scenes populaires. 2 vols. in-12. De l'ALLEMAGNE, par de Stack, in-12,

COOPER. L'Espion, traduit par le même, in-Svo. BIOGRAPHIE des Contemporants illustres, par un Hourne de rien, 10 vols. in-18 avec Portraits, SAINTINE. Picciola, 1 vol. in-12. HOUFMAN. Contes nocturnes, in-12.

EYRIES, Histoire des naufrages, 3 vols, in-12. HISTOIRE GENERALE de l'Église, par Henrion. 13 vols. m-Svo.

\_AUSSI ~

Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie; Liturgie, etc., etc. Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gaufrée.

ARTECLES DE GOUT, VINS Papier muche, Albutre, etc., de la Champagne et de

EN GRANDE VARIÉTÉ.

BOITES a OUVEAGE. En bois de Rose, ETC., ETC.

ETC.

JOUETS GENEARES.

En Gros et en Détail.

# Dr. GIROUX,

BORDEAUX.

APOTHECAIRE,

à transporté son Établissement

NO 2: HAE LA LABRICTE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau,

· Près du Marché de la Haute-Ville,

QUEBEC.

# Parapluis Français Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assorti-de ment de PARAPLUIES FRANCAIS, en Sole cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois. Balais Français de Chiendent, pour tapis.

Pariumerie de Lubin. Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ai-été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. 12. Québec, 28 juin 1848.

E Soussigné a établi temporairement son Ba-reau, dans le haut de la maison occupée par MM. J. § O. Chemazie, rue la Fabrique No. 12. J. CREMAZIE,

Québec, 6 Septembre 1848.

# Peranc.

A NNE ROHAN, âgée de 14 ans, fut laisée a par ses parents, il y a eu un an au mois de juillet, à la station de la quarantaine. On croît qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec. Toute information donnée au bureau du Coburg lar, sera reque avec remerciements. Québec, 1 décembre 1848.

# EXTRAIT COMPOSÉ DE

# SALSEPAREILLE.

DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte ; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à pré-sent. Il guérit les maladies sans taire vomir, sans purgei, affaiblit ni dérauger le patient et il est particulièrement favorable comme

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salse-pareille sur tous les autres remêdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au

# SOIN DE LA CONSOMPTION

DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR.

La Bronchite, Consomption, la maladie du Foic, le Rhume, la Toux, les Catar-rhes, l'Asthme, le Crachement de Song, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration-difficile ou trop abondante, les douleurs de Coté, etc, ont été guéries et peu-

vent se, guérir Il n'y a jamais eu un remêde qui réussisse aussi bien dans les cus désespérés de consomption que celui-ci; il nettoie et consolide le système et parait guerir les ulcores sur les noumons et les tients retrouvent graduellement leur force et leur

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION. Il se passe rarement un jour sans qu'on appren-

ne qu'un grand nombre de consomptifs ont été guérir par l'usage de la Salsepareille du Dr-Townsen. Nous avons rèçu dermèrement de qui suit : Docteur Townsend—Cher monsicur : J'ai été affligé pendant les deux demières années d'une débilité génerale et d'un consomption nerveuse au dernier degré et jen esperais pas regagner mes forces et uns santé. Apres avoir été soigné régulièrement par les nombres les plus distingues du huncan de santé de New-York et alleuns, et avoir déreusé pressure toutes mes courages à chercher

buteau de samé de New-York et alleurs, et avon dépensé presque toutes mes eparques à chercher da guérison, et avant entendu parte dans quelques journaux de votre Salseparelle et désous d'en faire l'éssai. Après en avoir empéro é ex bouteilles je trouvent qu'il m'avait considérablement sous lagé et j'alla vons voir à votre bureau , d'après votre conseil je contanuai et vous en remercie sincérement. Le commue à prendre la Salseparelle et depuis quatre nons p'ai pu vaquer à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dien et l'usage de votre Salseparelle contanuer en home santo. Ce reméde à dépassé les espérances de tous ceux qui connaissaient ma mahalle.

CHARLES QUIMBY
Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1647.

CYRUS BALDWIN. Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG.

CRACHEMENT DE SANG.

Lisez ce qui suit et dites que la Consemption est incurable si vous le pouvez :—

New-York, 23 avril 1847.

Dr Townsend .—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais cu depuis plusieurs aumées un thanne très grave qui emparait de pius cui plus. A la fin je crachais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais entin je crovais mourir bientôt. Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant narcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang accessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnoissant de ces résultats. Votre obéissant serviteurs. serviteurs.

WM. RUSSELL, 65 rue Catherine.

# EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-annexé racente l'histoire simple Le certificat erannexe raconte i hastorie simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulage-ment. Il ya des milliers de cas semblables dans tette ville et a Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques che-

lins.

Brooklyn, 13 septembre 1847.

Dr. Townsend:— I ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille agée de deux ans et demie était alligée de laiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable : mais heureussement qu'un ami une recommanda d'egrayer votre l'alsepareille, avant d'en avoir pus productile, elle recommanda d'egrayer votre l'alsepareille, avant d'en avoir pus productile, elle recommanda d'egrayer votre l'alsepareille, avant d'en avoir pus productile, elle recommanda d'estate de l'avantage de l'alse elle recommanda d'estate de l'avantage de l'ava une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher scule au grand étonnement de tous ceux qui la connaisseient. Elle est partiditement réta-blie et en meilleure santé que durant les 18 dernicis mois.

#### JOSEPH TAYLOR. 198 me York Brooklyn.

# DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille ui ait fait neage de la Salseparville du Dr. Tovyn-end ct dont, les enfants soient morts, tandis que

qui att usage de la susepareau de la sus-send et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même coux qui n'émient pas malade, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertu curatives.

Dr. Townsend:—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dyssemerie et de la ma-ladie de l'été par l'usage de votre Salsepareille. L'un était ágé de 15 mois et l'autre de 3 aus. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient Quand le médecin nous apprit que nous allious perdue nos enfants je résolus d'assayer votre Salse-pareille si remonunée mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvaises dro-gues; mais nous somnes bien reconnaissants en-vers ceux qui en ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devous la vie de nos deux enfants. J'ééria ecci pour en-gager les autres à s'en servir. gager les autres à s'en servir.

Votre etc.
JOHN WILSON, J. Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847 ASYLE DES ALIENES.

Jomes Cammings Ecr. Pun des artisans à
Pasile, Blackwells Island, est celui dont il est ques-

#### tion la lettre suivante RHUMATISME.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérées : Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envétérées —

plus envétérées —

Dr. Townsend —Cher monsieur, J'ai soutiert terriblement pendant neul aux de Rhumatismie; je ne pus-ni manger nu dernir ui travailler pendant un temps considérable, j'éprôtivais les plus affreuses confirances et mes membres étaient enflés, j'ai employ é quatre boute. Iles, de votre Safsepareille et et elles m'ont fait pour plus de mille plastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés.

Votre etc.

JAMES CUMMINGS.

AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage ce cruelles souffances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la let-

et dépoit. Ermante :-South Brooklyn, 17 Août 1847.
Char wonsieur: ma femn Br. Townsend :—Cher monsieur; ma femme a soutfiert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médechs ne pouvaient combattre la mabelle et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salseprreille. Elle lui a certainement sauvée la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapi-dement les forces et la santé. Elle en continue

Votre etc.
FLIZA ABRAMAM.
INCAPABLE DE MARCHER
On ne peut mettre en doute que la Salseparcille
du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les
maledres des femmes. Des milliers de personnes
foibles et débiles ont été ramenés à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont

# New-York, 23 Septembre 1847.

Dn. Towsund:—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées ; elle était si faible et si souffrante qu'à la im elle ne pouvait plus marcher; elle était débite comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareiles et immédiatement ses forces revinnent ses fouteurs. Pakandomérent et ancès en avoit uris parenes et immenatement et après en avoir pris deuleurs l'abandomèrent et après en avoir pris quelques bouteilles elle guérit complétement. Cennue cette guérison est singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a l'ait usage de beau-coup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun soulagement.

Votre etc. JOHN MULLEN, 37 Norfolk Str.

# DISPYPSIE.

Nul fluide ni remêde déconvert j'usqu'ici ne res

Nul fluide ni reméde découvert j'usqu'ici ne res-semblent autant aux effets du gastrique et à la sali-ve pour décomposer les aliments, et réconforter les organes digestifs que cette préparation de Salse-pareille. Elle guérit positivement tons les cas do Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Da Towseen :—Cher monsieur :—l'ai ôté affliée pendant plusieurs années de dyspepsie sons ses fonnes les plus tristes, accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'absttement et d'une grande aversion contre toutes spèce de nour-riture, et pendant des semaines entières je ne pour d une grande a tristo des semaines entières je ne pour vais en garder qu'une petite partie dans l'estoma l'essayai des remèdes ordinairés mais sans effet. On m'engagea il y a environ deux mois à essayei de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire avec peu de confinuce ; mais après en avoir emplo-yé près de deux houteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement Puraga de ce remède à ceux qui sont affligé comme je l'ai été.

Votre etc. W. W. VAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES. Salle médicale, de la Haute-Ville.

Joseph Petitolere, Notaire, rue St. Joseph, No. 14. Haute-Ville. Québer, 26 mai 1848.

# G. Passio.

ARTISTI, Italien.

Rue Couillard, Haute-Ville, ) Vis-à-vis chez M. Benjanna, S Quebec, 6 octobre, 1818

THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 I

# INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS

AUX OUVRIERS.

INSTITUT CANADIEN de Québec fondes depuis que lques pous seulement, vent d'ouses prenuers séduces teadieurs. Quoque ant, l'Institut comple de ja pres de 200 membres et sous peu pourta leur offin l'avantage des grande libblothèque qu'il doit a la généralité des éthoyens de cette ville. Plus de 40 journ aux tant du pays qu'etle l'étrais ger vont être de poés sur les tables. L'Institut dont le but princ pai est de faire entrers membres un échange de ce maissances uthes et d'instructions mutuelles, croit de con devon de laire un aprélaire Artisans et our n'eras de Québec, qu'il sollicité à partager avec lu les avantages de l'association, par ordre.

par ordre, J. B. A. CHARTIER, Salle de l'Institut, de l'Institut, de l'Institut, de l'Institut, de l'Institut Canadien.

GEORGE BIGAOUETEE, Meublet-Liea niste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Quebec, 16 juin 1848.

# MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal parait deux fois par venaine, les Mardis et vendredis ; il est Religieux. Politique. Commercial et Lattéraire. Il public aussi les nonces. Pr.x; \$4 par année 7.7°0 s'absonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON. ORLOGER ET BLIOUTIER, etc. Ko. 9, Rue Lamentague.

QUÉBEC. QUEBEC.

INFORME respectueusement ses nombrousements amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les deriniers surivages d'Europe, un escriment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, heripantal. Montre de Lépine, ventrales, lludgres, BLIOUTERIE, contellerie finé, parlamerie, miticles français de fantaisme, qui lapris examen sonai trouvés àtrèle meilleur assortiment qui at jamais été importé en cettre cité et qui seront ver des compraxar à petit profit.

41. 13. 15. ayant en occasion d'acquém escemarissance parlaité de son art dans les médiers établissements de Quélec et de Montréal, per un les six dernières aunées, espere par son attention invessante mériter une part du partronage public.

N. B. Tontes espèces de Montréa d'Hordogen nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modèrés.

Québec 21 Juin 1848.

Québec 21 Juin 1848.

# Conditions.

L'. Imi de la Religion et de la Patrie se public treis fois par semaine, les LUNDI, MERCLUDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coure que Ristize Chelins et demi podannée. (outre les frais de poste,) payable d'avance ou dats les trois premiers mois du semestre. Unur conx qui ne se conformeront pas à cette conadion, l'abonnement sera de LOS, j ayable à la fin de chaque semestre

EC"AVANTAGEUX.-Les MM, du clergé on autres personnes qui nons procureront à l'avenir quetre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, receviont le journal grafis rendant use

155 Ceux qui veulent discontinuer sont obligé d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent.

6 mois. Toutes les lettres, correspondances, etc., doiver être adressées, (francs de port.) à Stanisi es DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de

# IIX DUS ANXON

Pour six liques et au-dessous... Chaque insertion subséquente. 746.
Pour dix lignes et an-dessous 25-3d.
Chaque insertion subséquente 106. 

# Liste des Agents.

ET-Les Messieurs suivants, noramés agents ét notre Journal, sont autorisé par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

MontréalMM. E. R. Vabre, éet.
Trois-Rivières, P. Nouvie, Cer.
Repentigny A. Dallaire, Instit.
Sherbrooke, D. V. St. Cyr,
Stanstead Mr. Pabhé Champeaux
Pointe Lécyp Paul Thibedeau, Inst.
Beaumont Chs. Le Telliet. (er
St. Thomas, (en bas.). Mr. Pabbé Kyrenac.
Islet, L. Ballentyne, der. Air
Ste. Anne la Pocatière. Ls. Morean, &r. N. l'.
St. Churles (Riv. Poyer.) Dr. Ls. Labreeque, éct-
Isle-Verte H. Roy, Cenyer,
Rimovski John Heath, der., N. F.
St. Simon Chs. Frs. Caron, éc.
Beauport Mr. Pablić Bernaid.
Château-Richer, L. C. LeFrançois, éct.
Lotbinière J. Filtenn, éci., N. l'.
St. Eustache, (Dist. M.) Damase Robin.
St. Jean Part-Joly, L. Z. Duval, 6er, N. F
Mathaic Mr. Palibé Godhoul.

and the control of th Stamishas Drapeau, Proprietable.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 1 1, RUE STE. FAMILLE, QUESEC